

Organiser notre maintien à domicile en autonomes chez soi

Respectable Loge, Rénovation, Orient de Paris, Région 13

Mots-Clefs : Retraités, Maintien à domicile, Autonomie, Relationnel

Un projet élaboré par des retraités

Se maintenir à domicile le plus longtemps possible constitue le thème de la réflexion menée. L'enjeu est considérable (pour preuve la situation sanitaire actuelle) tant d'un point de vue sociologique (population de plus en plus vieillissante) que médical (absence de services adaptés, services d'urgence débordés) que financier (coût élevé des hospitalisations). Et il n'est pas sans incidence sur la cohésion sociale (accroissement des inégalités entre les personnes hébergées en EHPAD et celles en « résidences hôtelières »).

Un projet a été élaboré et mis à l'étude par des retraités eux-mêmes qui entendent conserver la maîtrise de leur prise en charge du vieillissement en s'appuyant sur la solidarité générationnelle. Il concerne les personnes âgées de 60 ans et plus, habitant une résidence située dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Cette résidence comporte environ 140 appartements au sein desquels une soixantaine de personnes pourraient être intéressées. Il a pour objectif d'organiser une structure pour « rester chez nous » le plus longtemps possible.

Le projet constitue un modèle expérimental qui concerne les habitants d'une même résidence située dans un quartier du 19^{ème} arrondissement. Cette expérimentation donnera lieu à une évaluation dont l'un des objectifs sera de mettre en évidence les conditions de sa reproductibilité par exemple au niveau d'un mini quartier ou d'une petite commune rurale. L'originalité de cette expérimentation fait que les retraités s'impliquent eux-mêmes dans la prise en charge de leur avancée en âge avec le concours de cette Association.

Ce projet est en cohérence avec les propositions d'Agnès Buzyn (Ministre des Solidarités et de la Santé) dans sa « feuille de route » de mai 2018 destinée à relever le défi du vieillissement à court et moyen termes.

Notre réflexion concernant le maintien à domicile s'inscrit tout à fait dans les trois dernières propositions du plan d'actions ministériel.

On sait que 90% des personnes âgées qui vont vivre en établissements spécialisés le font contre leur propre choix. La majorité d'entre elles souhaite avant tout pouvoir garder leurs activités sociales et leurs liens de voisinage. Les habitudes de quartiers constituent des points de repère importants. Notre projet consiste à « rester chez soi » et se présente comme une alternative possible au titre de la prise en charge du « vieillissement ».

A Paris, les personnes âgées représentent 20,8% de la population parisienne dont 13,3% ont entre 60 et 74 ans et 7,5% ont plus de 75 ans. En 2040 les plus de 60 ans devraient représenter 25,2% de la population parisienne. Cette population âgée d'au moins 60 ans représente aujourd'hui le 5^{ème} de la population parisienne et dans 20 ans elle devrait en représenter le quart.

Une réponse à la perte d'autonomie

Le maintien à domicile doit nous permettre de conserver notre liberté, de gérer et d'organiser notre temps et de maintenir notre vie relationnelle alors que dans un établissement spécialisé les personnes âgées sont dépendantes de l'organisation de la structure d'hébergement et « coupées de l'extérieur ».

Le projet consiste à apporter une réponse à la perte d'autonomie en définissant, au niveau local (dans le modèle proposé, les personnes habitant la même résidence) un socle d'aides et de services

associant professionnels de santé, partenaires sociaux et voisins de proximité. Il implique le soutien des professionnels de santé du secteur exerçant en libéral (infirmiers, kinésithérapeutes, podologues...) ainsi que le développement de partenariats avec des associations d'aides et de soins à domicile intervenant dans le quartier. Des liens entre ces différents intervenants seront créés et coordonnés par un médecin avec l'appui d'un coordonnateur « médico-social » chargé de « l'interface » entre les professionnels de santé et les partenaires sociaux.

Ce projet ne se limite pas aux seuls aspects médicaux, il fait appel à la solidarité entre voisins et intègre des mesures relationnelles qui facilitent le maintien à domicile comme par exemple assurer les courses, effectuer de petits dépannages, développer des activités en commun. Dans ce cadre nous rechercherons également un partenariat avec des associations existantes chargées du portage des repas, du repassage, des déplacements, du ménage....

Notre projet repose, pour partie, sur la solidarité entre voisins. Mais la mobilisation solidaire ne peut se limiter aux seules relations entre personnes âgées. Elle doit pouvoir s'exercer également en faveur des générations plus jeunes, notamment par des actions d'entre-aide.

Les rencontres et les dialogues suscités par cette relation sont aussi de nature à rompre l'isolement des personnes âgées. Cette interaction générationnelle doit permettre à la personne âgée d'échanger, de se sentir moins seule avec un sentiment de sécurité. Cette relation peut-être à l'origine d'un enrichissement personnel.

Une définition délicate de la coordination

Dans le cadre de notre réflexion sur le maintien à domicile, il s'est avéré indispensable d'assurer des liens de coordination entre les différents professionnels de santé amenés à intervenir auprès des personnes de la résidence ayant adhéré au projet. Une notion de médecin coordonnateur a été définie par le décret 2011-10 47 du 2 septembre 2011 pour les médecins exerçant cette fonction au sein des EHPAD.

Dans ce cadre, le médecin « coordonnateur » intervient en liaisons avec le « coordonnateur médico-social » qui assure l'interface entre les professionnels de santé exerçant en libéral et les partenaires dont l'activité se situe dans le domaine de l'aide et des soins à domicile.

Le maintien à domicile suppose qu'un certain nombre de services à la personne souhaitant rester à son domicile viennent compléter les actions médicales et paramédicales mises en place à titre libéral. Pour ce faire il faut trouver des partenaires qui soient proches de la résidence qui constitue l'aire d'intervention de cette solidarité.

Le but de ce projet vise à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées afin qu'elles puissent conserver leur liberté, continuer à gérer et à organiser leur temps personnel tout en maintenant les relations qu'elles ont développées dans leur quartier.
Solidarité intergénérationnelle et travail interprofessionnel.